**Débat général**

**Lundi 25 août 2024 / 15h00 – 18h00**

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous adresser à nouveau mes félicitations pour votre nomination à la Présidence de cette 11ème conférence des Etats parties au TCA. Je tiens à saluer chaleureusement l’excellent travail, transparent et inclusif, que vous avez mené depuis plusieurs mois de concert avec le Secrétariat en vue de cette échéance et vous assure de la confiance et du soutien entier de ma délégation.

La France s’est engagée en faveur du Traité sur le commerce des armes dès le lancement du processus de négociations qui a permis son adoption. Les constats qui avaient présidé à sa négociation sont toujours valides : une plus grande transparence, une compréhension commune et un meilleur contrôle par les Etats des transferts demeurent des impératifs indiscutables, de même qu’une lutte accrue contre les trafics et détournements d’armes.

Le TCA reconnait le droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu à tous les États à l’Article 51 de la Charte des Nations Unies, ainsi que le respect de l’intérêt légitime reconnu à tout État d’acquérir des armes pour exercer son droit de légitime défense. Ainsi le TCA constitue un instrument utile et pragmatique pour mieux encadrer les transferts internationaux d’armements et, in fine, parviendra à atteindre ses buts en contribuant à la paix, la sécurité et la stabilité internationales et en réduisant la souffrance humaine.

Monsieur le Président,

Le succès du TCA tient à sa capacité à entretenir **des discussions de nature technique** sur la mise en œuvre du Traité qui reste une prérogative nationale. Il est ainsi primordial d’accorder une place aux experts gouvernementaux**,** mais aussi aux acteurs privés et à l’industrie, tout comme aux **organisations de la société civile**.

Ces échanges techniques et inclusifs passent par une **bonne structuration** de nos réunions. Le nouveau **programme de travail**, éprouvé depuis deux ans maintenant, nous semble ainsi tenir ses promesses et permet des discussions techniques inclusives, interactives et efficaces. Accompagné de nouvelles méthodes de travail, comme les plans pluriannuels des groupes de travail et des listes de questions directrices, mais aussi la simplification documentaire, et la diffusion en temps utile des documents de travail, cette architecture permet une prévisibilité institutionnelle, une meilleure anticipation par les capitales et ainsi une participation plus technique et experte et des discussions plus ciblées. Nous tenons ainsi à remercier le Secrétariat pour la communication et la traduction de nos différents documents de travail.

Le succès du TCA tient également au dynamisme de son mécanisme de suivi et sa capacité à créer de nouvelles entités et initiatives pour faire progresser notre mise en œuvre. Je pense au groupe informel « Les amis du TCA » visant à offrir un forum ouvert et inclusif, en dehors des processus formels du Traité, afin de les compléter, et non de dupliquer pour soutenir sa mise en œuvre. Je pense également à l’élaboration d’une **stratégie quinquennale** ou encore la création d’un **point focal sur le genre** que nous pourrions agréer lors de cette Conférence. Sur ce dernier point, nous continuons de saluer l’inclusion de la thématique des **violences fondées sur le genre** dans nos discussions. Celle-ci fait notamment l’objet d’activité spécifique dans le cadre du **programme européen ATT-OP** auquel la France contribue, à la demande des Etats partenaires, preuve que cet aspect de la mise en œuvre du TCA importe, et de l’utilité de la coopération et assistance internationale à ce titre.

Monsieur le Président,

Je conclue cette intervention en abordant un dernier instrument du TCA récemment crée, le **Forum d’échange d’information sur le détournement (DIEF).** Ce forum permet des discussions concrètes et opérationnelles sur le détournement, de nature technique. C’est une enceinte encore jeune mais dont l’utilité pourra grandir à mesure qu’un nombre plus élevé d’Etats Parties pourra pleinement investir cet espace d’échanges et de discussions. Pour ce faire, la tenue de réunions bilatérales ou régionales d’échanges d’information sur le détournement, de nature informelle et technique, permettrait de renforcer la confiance entre pays voisins et constituerait une première étape vers un partage plus large de ces considérations au sein du DIEF. La France a publié un non-papier en ce sens conjointement avec le Brésil.

Monsieur le Président,

La délégation française se tient à votre disposition pour contribuer au succès de cette conférence.

Je vous remercie./.